TABLEAU

DE LA VIE POLITIQUE ET PRIVÉE DES DÉPUTÉS A LA LÉGISLATURE ACTUELLE.

Cau
FRC
8603

VIE DE LAURENT LECOINTRE,

Député de Seine et Oise, et membre du comité de surveillance, né à Lizieux en 1739.

Et citharaedus
Ridetur, corda qui semper oberrat eadem.

HORACE.

M. LECOINTRE, riche propriétaire et négociant de toiles, n'étoit connu, avant la révolution, que dans le lieu de sa naissance, par ses richesses, une fabrique considérable, un commerce très-étendu, sa grande exactitude dans les affaires, et une passion dominante pour faire bâtir.

Il s'établit, vers l'année 1776, à Versailles, où la même réputation l'avoit précédé. C'est près de cette ville qu'il mit au grand jour sa passion *bâtimanique*. Tout le monde sait qu'il a fait à Sève plus de 400 mille livres de dépense pour la construction d'un village entier.

On seroit tenté de croire que M. Lecointre a augmenté sa fortune par le commerce; mais nous assurons qu'il l'a plutôt diminuée.

Personne n'est plus loyal que lui, et personne n'a

jamais eu plus de procès. Il a plaidé pendant toute sa vie ; il plaide en ce moment ; il plaidera toujours.

Il y a peu de citoyens qui soient meilleur mari et meilleur père ; mais nous en connoissons aussi peu qui aient son impétuosité.

On ne peut s'y tromper, on la lit sur son visage. M. Lecointre est toujours impétueux, même dans ses embrassemens.

Sa vie publique commence à l'époque de l'espèce de famine qui se fit sentir en France en 1789. Sa popularité, son énergie, les soins qu'il prit d'armer à ses dépens plusieurs citoyens, ses avances considérables pour des achats de grains, lui gagnèrent l'amour du peuple, et le firent redouter de la cour, qui l'a toujours chargé dans ces circonstances des opérations les plus difficiles et les plus délicates pour le transport des grains dans la capitale.

A l'époque des élections, le parti populaire l'éleva à la place de maire de Versailles, dont il fut repoussé par le parti aristocratique, alors très-puissant dans cette ville.

Son caractère bouillant et impétueux, sa haine implacable contre les grands l'ont poussé dans des démarches inconsidérées, et lui ont fait beaucoup d'ennemis. L'affaire des chasses, dont le Roi avoit toujours conservé le privilège à Versailles à la faveur d'un décret provisoire de l'assemblée constituante, occasionna de grands désordres dans le département. Il poursuivit avec vigueur, conjointement avec M. Bassal, tous les agens de la force publique pour les excès commis contre le peuple acharné à recouvrer la puissance des droits universels.

Le directoire du département, jaloux de consoler la cour de la dévastation du gibier, porta le conseil à destituer M. Lecointre. Le comité de législation favorisa le vœu du directoire, et fit porter un décret qui accordoit à tous les conseils de département, le droit de renouveler le président à l'époque de chaque session. Aucune journée n'a fait plus ressortir le caractère bouillant et impéteux de M. Lecointre, que la journée du 5 au 6 octobre. En voici le narré intéressant et fidèle.

THE NEWBERRY
LIBRARY

Lors de la révolution, il avoit été nommé lieutenant-colonel de la première division de la garde nationale de Versailles.

Le lendemain du premier octobre, jour de la fête promise par les gardes du roi, pour laquelle le prix du dîner, fut arrêté avec le sieur Deharme, traiteur, pour 210 convives, à raison de 26 livres par tête, non compris le vin, les liqueurs, les glaces et les bougies. M. d'Estaing, commandant de la garde nationale de Versailles, alla chez M. Lecointre, lui témoignant des regrets qu'il n'eut pas été invité. M. Lecointre lui répondit : *général, on parle fort mal de la journée d'hier ; il est des particularités qui inquiètent le bon citoyen. Pour moi*, répliqua M. d'Estaing, *je me suis retire au coffé.*

Le 4 octobre, M. Lecointre demanda et obtint la permission de s'absenter pour vaquer à son commerce, que les affaires publiques lui faisoient négliger depuis six semaines. Avant son départ, il fut au château pour avoir une audience de M. Necker. A sa sortie du conseil, il apperçut trois dames qui, de concert avec plusieurs abbés, distribuoient des cocardes blanches : elles exigeoient un serment de fidélité, en donnant leur main à baiser au répicien-daire. Conservez-la bien, disoient-elles, c'est la seule bonne, la seule triomphante.

On doit bien penser quelle étoit la colere de M. Lecointre, réduit à souffrir pendant une heure cette distribution de cocardes sans pouvoir crier. Il perdit pourtant patience, lorqu'au sortir de chez M. Necker, il vit au milieu d'un grouppe les dames Taboureau recevoir tout près du ministre un nouveau prosélite qui baisoit la main, prenoit la cocarde, et faisoit tous les sermens possibles de dévouement et de fidélité. Ce fut alors que l'indignation de M. Lecointre ne se contint plus ; et trouvant utile d'informer de la conjuration un ministre qu'il croyoit patriote. « Il est bien étonnant, s'écria-t-il, que l'on se permette de tenir une telle conduite chez le roi ? Ou la couleur des cocardes tombera sous huit jours, ou tout est perdu ».

Il n'eût pas fini de prononcer ces mots, qu'un chevalier de Saint-Louis, M. Emery de Castousière, s'avança et lui dit : --- « C'est l'épée à la main que vous me ferez raison de ce propos ; allons dans un endroit écarté. --- Non, répliqua l'offensé, attaque si tu l'oses autrement ; ne crois pas que j'aille sottement me mesurer avec un homme né pour la destruction des citoyens, lorsque moi je ne sais que les conserver. »

M. Lecointre, qui se rendoit auprès du ministre pour le service de la ville, entra dans l'hôtel Necker, en prevenant l'agresseur qu'il sortiroit par la même porte.

Après l'audience, M. Emery réitére le défi, et veut fixer le rendez-vous à la *pièce d'eau des Suisses*. « Non, répond M. Lecointre, c'est ici qu'il faut terminer ; ne crois pas, vil gladiateur, que je m'expose à me mesurer avec toi suivant l'usage ; tire ton épée et le plus adroit poignardera l'autre ». Heureusement un sieur Haraque et un ami du provoquant empêchèrent un combat qui eût pu donner le signal de la discorde.

Le 5 octobre, il a vivement insisté pour faire prêter aux gardes-du-corps, entre les mains de la municipalité, le nouveau serment prescrit par l'assemblée constituante, et leur donner la cocarde tricolore.

Sur l'observation du chevalier de Beaumont, qui prétendoit que si M. Lecointre persistoit dans sa motion il courroit les plus grands dangers, il répondit : « Il nous est plus avantageux de connoître les troupes qui se refusent aux décrets de l'asssmblée, que de craindre sans cesse un corps qui peut à chaque instant nous écraser. »

La rodomontade de M. Emery, ni les dangers imaginaires de M. Beaumont ne pouvant mettre aucun obstacle au voyage de M. Lecointre, il se disposa à profiter de son congé. Tout étoit prêt pour son départ, il montoit même en voiture, lorsqu'il apprit que les Parisiens arrivoient à Versailles et qu'on les voyoient dans les avenues. C'en fut assez pour lui faire oublier ses affaires, son commerce et son voyage ; il fit dételer ses chevaux, et courut demander des

ordres ; mais personne ne lui en donna : c'étoient de MM. d'Estaing et Gouvernet qu'il devoit les recevoir. Ils étoient commandans de la garde nationale, et malgré le danger n'étoient point là ; on ne les trouvoit nulle part ; ils avoient disparu.

La disette de munitions de toute espèce inquiétoit son esprit. Non content de la réponse de MM. Berthier et la Toulinière, qui l'assuroient qu'il n'existoit plus de poudre dans les magasins, il les visita lui-même et n'y trouva rien.

Il fut le premier, accompagné de deux aides-de-camp, sonder les intentions des gardes-du-corps, qui promirent de ne commettre aucun acte d'hostilité. « Je vous donne la même assurance, dit-il, au nom de la garde nationale. » Il fit la même démarche auprès du régiment de Flandres ; et les soldats pour mieux exprimer leurs sentimens délivrèrent aux gardes nationales une grande partie de leurs cartouches.

Muni d'un gage aussi certain, il fut seul vers le peuple de Paris, qui stationnait devant l'assemblée nationale. Douze hommes armés se présentent, des mèches éclairent le cercle ; et on le place pour l'entendre à la bouche du canon.

« Vos frères de Versailles, dit-il à haute voix, étonnés de vous voir dans cet équipage, m'envoient vous demander quel sujet vous amène, et ce que vous desirez. » Un cri général lui répondit, *du pain et la fin des affaires.*

« Nous subviendrons à vos besoins, ajoute M. Lecointre ; mais nous ne pouvons vous laisser répandre dans la ville avec vos armes. S'il arrivoit un malheur, la tranquillité du Roi, que nous devons tous respecter, seroit troublée : jurez moi que vous ne dépasserez pas le poste que vous occupez, et je vais travailler à ce qu'il vous soit délivré du pain. » Combien êtes vous ? *Six cents.* Autant de livres de pain suffiroient-elles ? *Oui.*

Il partoit pour remplir sa promesse, lorsque deux hommes de la troupe viennent à lui avec fureur, et prétendent que c'est pour les trahir qu'il s'est informé de leur nombre. On lui demande son nom,

son état et sa demeure, pour garans de sa conduite; et si un citoyen ne se fût pas porté caution de la loyauté de M. Lecointre, il couroit les plus grands dangers.

Ce citoyen étoit un perruquier, et commandoit un détachement. On le chargea de l'accompagner, pour veiller au prompt effet de sa parole. Il monta à cheval, escorté de vingt-quatre fusilliers, qui s'emparèrent de la bride et le conduisirent à la municipalité.

M. Lecointre fit un tableau touchant de la situation des hommes qui l'envoyoient; il demanda pour eux les six cents livres de pain qu'il avoit promises, et observa que le serment n'avoit été prêté et reçu qu'à ces conditions.

Mais quelle fut sa surprise, lorsque M. de Montaran, chargé des subsistances, lui dit qu'il ne pouvoit, sans faire manquer l'approvisionnement de la ville, disposer d'une aussi grande quantité de pain, et plus encore, lorsqu'on lui objecta que la distribution seroit embarrassante, le paiement et le transport difficiles; que d'ailleurs en donnant le pain, c'étoit engager les Parisiens à fondre sur Versailles.

M. Lecointre offrit deux charriots, un domestique, de l'argent pour payer; il se chargea de faire exécuter l'ordre de la municipalité; il représenta la nécessité de venir au secours de cette troupe. Enfin, après bien des débats, M. de Montaran dit que le seul sacrifice qu'il pouvoit faire, étoit de donner deux tonnes de riz; et pour comble de bonheur, M. Lecointre fut chargé de la triste commission de savoir si la troupe vouloit que le riz fût *cuit* ou *crud*.

Dans ce moment les gardes-du-corps et la garde nationale s'étoient fusillés.

M. Lecointre, instruit de ce fait, fit reconduire par son aide-de-camp les députés de la troupe, en ordonnant d'aller prendre chez lui tout le pain qui s'y trouveroit, de le délivrer, et de dire que *la circonstance étoit trop malheureuse pour qu'on fit davantage en faveur des Parisiens*. Un instant après, la municipalité remit au Suisse un paquet pour M. Lecointre, par lequel elle l'autorisoit à faire tout ce qu'il jugeroit à propos pour la sûreté

et la tranquillité de la ville. Envain retourna-t-il à la municipalité pour faire interpréter cet ordre, il ne trouva personne. Les hommes auxquels il avoit promis de procurer des vivres, voyant qu'on ne leur tenoit pas parole, se crurent dégagés du serment qu'ils avoient fait de rester campés dans l'avenue de Paris, et se répandirent dans la ville.

Telle étoit la faim qui pressoit la multitude, qu'elle fit rôtir, se disputa et mangea sans répugnance un cheval tué dans l'escarmouche dont nous avons parlé.

M. Lecointre, qui n'avoit pas encore pu trouver les commandans, monta au château pour avoir des ordres, et rencontra dans la cour des ministres M. de Gouvernet, commandant en second de la garde nationale de Versailles; c'est là qu'il entendit avec douleur M. de Gouvernet parler en ces termes : » je passe avec les gardes-du-corps, et je resterai avec eux ». M. Lecointre lui témoigna toute sa surprise, et le sentiment d'horreur qu'excite la trahison.

Il fit publier à cette époque une invitation aux habitans de Versailles, pour les engager à faire l'accueil le plus fraternel à la garde nationale parisienne. Il se rendit de nouveau au château, y rencontra M. Lafayette, et ne put obtenir aucun ordre de lui. C'est alors que M. Lecointre envoya chercher les drapeaux, et fit monter 40 hommes aux appartemens du roi. Quelques instans avant leur arrivée, M. Lafayette lui-même demandoit un foible détachement.

Quoique M. Lecointre fit les fonctions de général, il ne se trouva pas aux actions qui eurent lieu dans cette fameuse journée; chargé de veiller à tout, il n'a cessé de secourir les gardes-du-corps qui échappoient à la juste fureur du peuple.

Le roi étant parti pour Paris, M. Lecointre somma M. d'Estaing d'exposer les raisons qui l'avoient déterminé à abandonner la garde nationale dans des instans aussi critiques.

Il eut, le 11 octobre, une entrevue avec M. d'Estaing. Ce dernier l'embrassa, lui demandant la continuation de son estime et de son amitié.

» M. Lecointre répondit : » Vous forcez par votre aménité, les hommes à vous aimer ; mais depuis la journée du 5, je ne puis vous accorder mon estime ; il est visible que votre résolution étoit de nous abandonner et d'emmener le roi ».

MM. d'Estaing et Gouvernet faisoient circuler des écrits tendans à inculper la garde nationale de Versailles d'avoir été la première à tirer sur les gardes-du-corps.

M. Lecointre avoit été chargé avec deux officiers de la rédaction d'un mémoire justificatif ; et quoique le ci-devant prince de Poix l'eût engagé à garder le silence ; que M. de Gouvernet lui eût dit chez M. de Lafayette qu'il *falloit renoncer au mémoire justificatif*, il persista dans sa résolution, et engagea une discussion si vive, que madame Lafayette en fut effrayée.

Il est impossible, disoit-il à M. Gouvernet, que des citoyens ne répondent pas à des calomnies ; des citoyens qui, lors de la malheureuse journée du 5, livrés à eux-mêmes, sans commandant, sans chef, sans ordres, ne sachant quel parti prendre, avoient encore la douleur de se voir accusés par ces mêmes chefs ; qui, loin de les protéger, les défendre, les instruire, ne sembloient avoir paru un instant avec eux que pour être contr'eux et leurs accusateurs. Vous nous avez refusé des ordres ; lorsque je vous reprochois votre désertion, vous me dites *qu'il valoit mieux être avec des hommes qui savoient se battre et sabrer, qu'avec des milices indisciplinées.* Voici vos titres à la reconnoissance publique : vous n'avez rien fait, et votre seule gloire aujourd'hui est de donner de la force aux fausses imputations qui nous sont faites.

Lorsque tous les faits seront connus par la voie de l'impression, qu'on y aura joint les preuves de l'agression de la part des gardes-du-corps, et des services que plusieurs gardes nationaux ont rendus aux premiers, le public, le roi lui-même, désabusés, reconnoîtront que ces infortunés sujets de Versailles, toujours fidèles, mais abandonnés, calomniés, pour les rendre odieux à ses yeux et à ceux

de l'univers entier, méritoient un meilleur sort et des plus dignes chefs.

M. de Gouvernet ayant répliqué avec violence : « Si vous faites imprimer ces choses, vous êtes ruinés, écrasés, anéantis, et votre ville dévouée à l'exécration publique. » M. Lecointre répondit :

« Hé bien, monsieur, perdus, ruinés, dévoués à l'opprobre et à l'infâmie, notre silence sur tant de calomnies en justifieroit les auteurs et nous rendroit infâmes aux yeux de l'univers. Si nous sommes ruinés dans nos fortunes et nos personnes, nous devons laisser à nos enfans le nom de victimes infortunées, mais au moins sans opprobre. Qu'avons nous de mieux à faire que de démasquer les auteurs de nos maux? Comment l'un de nos commandans-généraux, fils d'un ministre, peut-il se permettre ou de nous interdire toute défense, ou de nous déclarer que notre ville est vouée à l'exécration ? Nous vous déclarons que malgré l'anathême prononcé contre nous, et dont vous vous dites le hérault, nous dirons toujours la vérité ; nous la préconiserons, rien ne sera capable d'ébranler notre constance ; et sans nous abandonner nous-mêmes, nous garderons le château du *meilleur des rois*, mais trompé ; nous défendrons nos possessions, et nous montrerons à la France, étonnée de nos malheurs et de notre constance, qu'il existe des hommes vraiment citoyens, bons sujets et dignes d'un meilleur sort dans Versailles ».

Le 5 novembre, il avoit été fait une adresse au roi, par l'état-major et les capitaines de la garde nationale ; M. Lecointre l'avoit signée : elle avoit pour objet d'assurer le roi que l'expression de la douleur seroit la seule réponse que les citoyens-soldats de Versailles croyoient devoir faire aux calomnies dont plusieurs libelles et journaux les avoient accablés. Ils supplioient, en même-temps sa majesté de recevoir avec bonté leurs vœux et leurs désirs pour son retour dans une ville qui n'a rien plus à cœur que de la mériter.

M. Lecointre publia aussi-tôt après une adresse, portant que son amour et son respect pour la personne du roi l'avoient déterminé à signer, dans

la ferme persuasion que sa signature ne lui imposeroit pas silence *sur le précis historique de la conduite des gardes-du-corps*, à moins que ceux-ci eussent désavoués les libelles, et que le roi déclarât qu'il étoit satisfait de la conduite de la garde nationale de Versailles.

Ses vœux n'ayant pas été accomplis, il écrivit une lettre au roi.

On ne sere pas étonné du style dans lequel elle est écrite, lorsqu'on la rapportera au temps qu'elle fut composée.

Nous sommes bien persuadés que M. Lecointre n'écriroit pas de la même manière ce 20 juillet 1792.

Lettre de M. Lecointre au roi, le 5 novembre 1789.

SIRE,

« Un de vos *sujets* les plus fidèles vient avec confiance, déposer aux *pieds* de votre majesté l'*hommage* de son *respect*. Elle a daigné recevoir hier avec bonté l'adresse de la garde nationale de Versailles.

Porté par le vœu de mes concitoyens à une des premières places de l'état-major, il est de mon devoir de justifier leur choix, en continuant de mériter leur confiance. C'est dans cette vue seule que je me suis permis, et que je n'ai pas craint de retirer ma signature que j'avois mise à la respectueuse adresse de nos camarades.

Tant que notre honneur n'a été attaqué que par des libelles, nous avons dédaigné d'y répondre; mais aujourd'hui, Sire, un corps, que nous avons toujours aimé et respecté, un corps, à qui tous les habitans de notre ville ont prodigué les secours, et à qui nous avons tous tendus les bras, se permet de nous calomnier, et cherche à enlever à des Français, *vos enfans*, la part qu'ils ont à votre amour, et qu'ils veulent se conserver par tous les sacrifices.

J'ai cru, Sire, que dans cette circonstance il n'étoit plus permis de douter des preuves que nous

avons acquises de l'authenticité d'un mémoire qui nous désole ; et je n'ai pu promettre, avec mes camarades, à votre majesté, de garder un silence qui nous déshonoreroit. Mais toujours soumis à vos *justes décrets*, permettez, Sire, que j'*ose* demander à votre majesté si elle ne verrait pas avec plaisir les habitans de *sa respectueuse* ville de Versailles le convaincre, et l'univers entier, qu'ils ont été incapables de tremper leurs mains dans le sang de leurs frères, et de déplaire *au meilleur des rois.* »

Signé, LECOINTRE, négociant, lieutenant-colonel.

Le châtelet ayant été chargé de l'instruction des événemens de la journée du 5 au 6 octobre, M. Lecointre fut accusé d'avoir distribué de l'argent à profusion, et de ne marcher qu'escorté par le peuple, qui l'aimoit parce qu'il s'étoit attiré la haine des *honnêtes gens.*

Il est à remarquer que la plupart de ses accusateurs étoient ceux même qui, en désertant leur poste, l'avoient chargé du soin de la tranquillité de la ville, et du recouvrement des subsistances.

Chacun se rappelle du fameux rapport de M. Chabroud, sur la procédure du châtelet ; il est par conséquent inutile de parler de la justification de M. Lecointre.

Le 7 juin 1789, il fut invité à se rendre au comité des recherches de l'assemblée constituante ; il étoit alors malade, et M. PERRON, doyen du comité, l'engageant à s'y rendre le plutôt possible, *je le prie de ménager sa santé*, lui écrivoit-il, *elle est chère à la patrie.*

Ce fut le 11 décembre qu'il subit un interrogatoire ; et c'est principalement des pièces lues ou déposées au comité des recherches de l'assemblée constituante, que nous avons tirés les principales anecdotes.

Le fait suivant, quoiqu'antérieur à ceux déjà présentés, trouve sa place ici, parce qu'il peint au naturel le caractère de M. Lecointre.

Le 18 septembre, M. d'Estaing avoit exigé un serment de l'état-major de Versailles ; et sous la re-

ligion de ce serment, il communiqua une lettre de M. Lafayette ; elle portoit qu'il n'étoit plus maître de contenir les gardes-françaises dans la capitale, et qu'ils menaçoient de reprendre leur poste à Versailles. M. d'Estaing sembloit inquiet du sort du roi et de l'assemblée nationale, et demanda un régiment d'infanterie pour se joindre aux gardes-du-corps, aux troupes du roi et aux gardes-nationales de Versailles. Après des longues discussions de la municipalité, il fut décidé qu'elle seroit requise de demander au roi un secours de 1000 hommes. La réquisition fut adoptée sous la condition que la lettre de M. Lafayette seroit déposée et annexée aux registres de la municipalité. M. d'Estaing observant qu'il seroit dangereux pour son auteur de le faire connoître, et la municipalité, persistoit à vouloir un titre qui autorisât les démarches ; il proposa d'aller chez M. de Saint-Priest, alors ministre, et d'obtenir de lui une lettre qui pût remplacer celle de M. Lafayette. M. Clausse fit un modèle agréé par la municipalité, et M. de Saint-Priest le revêtit de sa signature.

M. Lecointre étant au comité des recherches, et sommé de dire tout ce qu'il savoit. « J'ai fait un serment, dit-il, je ne puis seul prendre sur moi dans cet instant de l'enfreindre, je crois que c'est à nous, messieurs, de prononcer si pour le bien de la patrie je dois le violer ».

Le comité décide que le salut de la patrie délioit M. Lecointre du serment qu'il avoit antérieurement prêté, soit comme citoyen, soit comme garde national, et l'oblige à révéler généralement tout ce qu'il savoit.

Ce ne fut qu'après la décision jurée des vénérables membres du comité des recherches, que nous M. Lecointre commence son récit par le fait que venons de citer.

Sa conduite et son civisme lui méritèrent la place honorable de commandant de la garde nationale, et ensuite celle de représentant à la législature actuelle.

Il faut bien croire à l'inspiration des électeurs qui le choisirent pour député, puisque sa nomination fût précédée d'une messe du Saint-Esprit.

Dans cette nouvelle carrière, il a montré autant de zèle et d'activité qu'on peut en attendre d'un homme intègre, mais quelquefois égaré par l'amour même du bien public. Ses rapports, au nom du comité de surveillance, sont marqués au coin d'une indulgence généreuse pour tout ce qui est au-dessous du grand, et d'une juste sévérité contre les autres conspirateurs. Il est très-connu dans le corps législatif par son inquiétude importune envers tous les ministres, qu'il a démasqués de toute manière, et dont il a cherché à dévoiler tous les marchés, et par une tendresse bien prononcée pour tous les *sans-culottes* qui l'ont toujours chéri.

Une imprudence à laquelle il avoit poussé la municipalité de Béfort contre des Suisses émigrans, qu'il avoit donné ordre d'emprisonner de son chef, lui a valu trois jours d'incarcération à l'Abbaye, où il a reçu la visite de MM. Pétion et Manuel, de tous les fauxbourgs, et de la majorité des habitans de la Montagne.

Des méchans écrivains l'ont peint, avec quelque raison, comme un despote en liberté; mais ils se sont permis de le comparer à M. Robespierre. Eh! quel mal avoit fait M. Lecointre à ces journalistes pour mériter une punition de ce genre?

Il paroît moins incliné pour la liberté en principe de morale et de philosophie, que par haine contre les grands et les riches. Tout gouvernement lui seroit bon, pourvu qu'il ne fût pas entre leurs mains. Cette aversion est d'autant plus remarquable, que M. Lecointre jouit de 30 mille livres de rente bien comptées.

Il n'a qu'un fils qu'il a envoyé sur les frontières comme simple soldat, réduit à la paye de ses camarades; tandis que le ministre Narbonne lui avoit envoyé un brevet de sous-lieutenant, sans qu'il l'eût ni désiré ni sollicité, mais d'après la recommandation des officiers-généraux.

M. Lecointre, qui n'a jamais fait aux ministres l'honneur d'avoir besoin d'eux, mais qu'il a vu souvent mettre de l'orgueil à associer leurs bienfaits à sa haine, renvoya le brevet, disant que son fils

pensoit comme lui, et que tant que la guerre de la liberté dureroit, ni son fils ni lui ne vouloient avoir aucune place de la main du pouvoir exécutif.

Ce fils est naguères revenu des frontières ; mais il ne tardera pas à y retourner. Son père l'accueillit comme autrefois ce vertueux Romain : « Ton poste, dit-il, est dans les armées ; c'est là que tout citoyen doit se rendre lorsque la patrie est en danger ». Il lui tourna brusquement le dos, et refusa de le voir.

M. Lecointre ne fait point entrer l'amour dans ses moyens de bonheur ; car un amant finit toujours par être esclave.

Comme il ne fait acuns frais de complimens, il n'en exige pas. Occupé sans cesse à l'examen des personnes en place, parlant rarement des autres individus, se tenant sur la défensive contre ceux qui se plaisent à parler de lui, il a, depuis le commencement de la législature, toujours été en guerre ouverte avec l'un ou l'autre de ses collègues.

Il a écrit à ce sujet des belles choses, par la plume de ses amis. Nous nous bornerons à donner la nomenclature de ses ouvrages et l'adresse de ses lettres.

Circulaire du 7 juin 1792, adressée à MM. Narbonne, Dillon, les rédacteurs du Journal de Paris, le gazetier Lebrun, Condorcet le chroniqueur, et autres faiseurs de journaux, sur la lenteur coupable du pouvoir exécutif dans l'armement des gardes nationales.

Correspondance de Laurent Lecointre avec Joseph Servant, ministre de la guerre, relativement aux fabrications d'armes proposées par plusieurs arquebusiers de Paris et de St. Etienne.

Elle termine par ces douceurs. Je suis avec fraternité, Monsieur, votre concitoyen.

Lettre du 29 juin à Lajard, ministre de la guerre. Il demande une réponse à sa lettre du 24, sur les modèles de fusils qu'il lui a remis, et le prie de lui faire compter 21 livres 5 sous déboursées pour le transport de ces armes à son adresse de Saint-Etienne à Paris ; elle finit ainsi : La France a les

yeux ouverts sur vous, monsieur. Instruit par la conduite de vos prédécesseurs, je me plais à croire que nous n'aurons que des éloges à faire de votre ministère.

Signé, LECOINTRE.

Vox clamantis in deserto.

Lettre à Caritat *dit* Condorcet, du 7 Juin 1792. Il se plaint des chevaux achetés par M. de Narbonne, qu'il assure être boiteux, tarés, viciés de morve, de farcin et autres maladies contagieuses. Il accuse M. Condorcet de partialité, lorsqu'il parle de ce ministre, dont, dit-il, vous êtes à la fois le protecteur et le protégé, le complice et le courtisan.

Elle finit par ces mots : Au reste, monsieur, si Narbonne échappe à la justice du corps législatif, ni lui ni ses complices ne sauroient échapper au mépris et à l'indignation publique. Cet oracle est plus sûr que les principes et les nouvelles de la Chronique *scandaleuse*.

Autre lettre à Caritat, sur les vertus cardinales de son épouse, que la postérité voudra bien nous dispenser de lui transmettre.

Autre à A. Lajard, du 19 juillet.

Le ministre lui avoit écrit que *son équité* l'empêchoit d'accéder au marché, parce que les fusils étoient de 40 sous plus chers que ceux qu'on lui propose de livrer.

M. Lecointre prie A. Lajard de lui remettre de suite les deux fusils d'échantillon.

Après des raisonnemens simples et vrais sur l'augmentation des matières premières, le fer, l'acier, &c. on y lit ce passage :

L'équité d'un ministre ! Ce mot seul feroit rire, si l'on pouvoit attacher quelque idée sérieuse à de pareilles allégations de votre part.

Cette lettre finit par des vérités *frappantes*.

Les grands traits auxquels tout le monde reconnoîtra M. Lecointre sont : Une franchise outrée qu'on ne peut justifier que par son civisme ; une fierté naturelle aux hommes libres ; un esprit de

chicane dont il ne sauroit se passer ; le bonheur de haïr les grands, qu'il appelle son premier élément ; une impétuosité qui s'associe même à ses salutations ; une prodigalité qui lui a fait des ingrats, et qui souvent est mal placée ; un amour excessif pour l'art typographique auquel il sacrifie une partie de son revenu ; une surveillance qui peut enfanter l'illusion ; des vertus civiques peu communes et sans nombre dont il ne faut pas le loner parce, qu'elles sont innées dans son ame ; un véritable amour du bien public et des élans redoutables vers des régions inconnues ; beaucoup de sévérité dans ses mœurs, et une liberté étonnante dans ses propos.

M. Lecointre a des droits à la reconnoissance publique pour la part qu'il a prise au succès de la révolution, et il est recommandable dans le corps législatif par son activité et sa vigilance ; il est un de ces hommes enfin, qui par leur patriotisme, peuvent renverser la constitution avec les meilleures intentions de n'en corriger que les vices par des mesures vigoureuses, et cela sans que les malheurs qui en résulteroient, fussent de nature à leur coûter un remord.

J.M.

A PARIS, chez G. F. GALLETTI, Imprimeur, aux Jacobins St-Honoré.